

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixièmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Il a pour tout les intérêts des  
2 g h sans prêtés qu'on nous avons  
indiqués devant.  
Quelque fois le Commune se Cotise  
pour ajouter quelque chose de plus.  
rien de tout cela*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District *St. Maurice*

e. Canton *Valley*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

( 2 )

*Dorenaz. no 86.*

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District *St. Maurice*

e. Canton *Valley*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Il s'appelle Dorenaz*

*C'est un village principal de la Commune*

*Il fait une petite Commune*

*Il est de la paroisse St. de l'agent d'outrebois  
Sous lequel on comprend d'un village, s'appelle  
le village ou il sont toujours unie à l'école  
de Dorenaz*

1°. *Il y a dans le village du village huit maison  
éloigné de trois quarts de lieu de l'école*

2°. *Il dans la montagne il a une maison cinq  
quart d'heure s'appelle assepe il a encore  
une maison un quart de lieu s'appelle petite  
Dorenaz*

3°. *un autre hameau s'appelle y ablai d'ici  
quart d'heure D'heures*

4°. *en son une maison isolée au puit éloigné*

*Ces du village d'avois ne peuvent  
venir que quand le bœuf est le donne  
à cause de mauvais chemin de voir éloigné  
de la route d'ici voisins une heure*

*que le village le plus éloigné que la  
maison isolée fournissant dixaine  
d'enfants que garçons que fille.*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

*Alonge vionka soit felly*

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*Le livre suisse chaque année et apprennent le principal point de la religion*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

*Depuis la Toussaint jusqu'à Pâques pendant l'hiver environ 9. mois*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*Il son point en règle la depuis*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

*Deux heures et demi le matin autant le soir*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

*non*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*La Commune avec la probation du curé*

b. D'où est-il?

*De Douvaine paroisse d'autre homme*

c. Son nom

*jean pierre parollat*

*Celle de même paroisse et à demi lieue séparé à cause de mauvais chemins de bois pendant l'hyver*

*Pour les écoles voisines deux heures et demi et les dangers de passer le bateau sur le Rôve*

( 3 )

d. Son âge.

*quarant un ans*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

*— femme quatre enfans*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

*121 ans si non souffre deux ou trois années de vacance*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*Cultivateur dans la paroisse*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

*de même que ci dessus à cultiver dans le moment de loisir*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

*Pour l'ordinaire quarante cinq que garçons et filles*

a. En hiver, }  
b. En été, } soit garçons ou filles.

*L'école ne se tient qu'en hyver*

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

*tout le bien fond et deux cens cinquante sous en capital a vingt bache pour faire un sous cette Capital et distribué ça et là dans la paroisse les intérêts a cinq pour cent se recouvrent par le Rendre de la Commune après il venes au Reger*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

*non*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

*non*

15°. Bâtiment de l'école.

*Il y a un point*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

*l'ait lot la Commune loue tentot le regent fournis de lui même payent jusqu'à 15. fl. par chaque année*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Il est pour tout les intérêts de 299  
sans préter le montant des intérêts et  
de la pension de l'instituteur*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*La paroisse de Fignaux*

189

*Fignaux N° 3/4*

*Il n'y a point dans cette paroisse d'école en règle, chacun gave pour faire enseigner les enfants quand on trouve des veveys*

*il faut noter que cette paroisse est située au sommet de l'Alpe, et qu'en hiver à peine peut-on sortir des maisons à cause de la quantité de neige qui y tombe*